

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 4 novembre 2013 portant nomination et démission de professionnels de santé
siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les
sages-femmes**

NOR : AFSS1330865A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 4031-2, D. 4031-16 et D. 4031-18 ;
Vu la proposition de l'Union nationale syndicale des sages-femmes datée du 29 septembre 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les sages-femmes la personne suivante : en région Auvergne, Stéphanie GRANGEMAR, en remplacement de Joannique VANHOVE, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 4 novembre 2013.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de l'organisation des soins,
J. DEBEAUPUIS

Pour le directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU